



1 Qu'est-ce que la CIAT ?

La CIAT (Conférence des auditeurs et inspecteurs territoriaux) est une association loi 1901 créée en mars 2011 dans le but de créer un lieu permanent de rencontres, d'échanges et de réflexions sur toute question d'ordre professionnel entre des agents publics exerçant ou ayant exercé leurs fonctions dans des services d'inspection générale, d'audit interne, de contrôle interne, de management des risques, et toutes les entités assimilées, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui leurs sont rattachés.

L'association dialogue avec les organisations publiques ou privées contribuant aux mêmes objectifs.

Ses activités s'inscrivent ainsi en complémentarité avec celles d'autres associations qui œuvrent dans les domaines spécialisés du contrôle de gestion, du contrôle financier, de l'évaluation des politiques publiques, et du management de la qualité.

En particulier, elle dispose du soutien matériel de l'Institut français d'audit et de contrôle interne (IFACI) et prend appui sur ses travaux.

La CIAT est indépendante de tout groupement² politique, syndical ou confessionnel.

2 Qui peut adhérer à la CIAT ?

Peut devenir membre actif de l'association :

- tout membre en activité d'une inspection générale, d'un service d'audit interne, de management des risques, de contrôle, ou de toute autre entité exerçant notamment des fonctions analogues, au sein d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public qui lui est rattaché ;
- toute personne ayant exercé l'une ou l'autre de ces fonctions qui se trouverait en détachement, en disponibilité, en mobilité ou en retraite.

Toute adhésion à la CIAT est réalisée à titre personnel.

Les membres ne peuvent prendre individuellement position sur tout ou partie des sujets traités par l'association en l'engageant d'une quelconque manière vis-à-vis de l'extérieur.

De même, la contribution de chaque membre aux activités de l'association s'opère dans le respect des règles déontologiques qui lui sont imposées.

La diffusion d'informations ou de données appartenant aux collectivités employeurs des membres de l'association, n'est possible qu'avec l'autorisation préalable desdites collectivités.

3 Quelle est l'offre de services de la CIAT ?

La CIAT est d'abord un réseau informel de professionnels partageant les mêmes problématiques liées aux particularités de fonctionnement des collectivités territoriales.

Les adhérents échangent librement à deux ou plusieurs, dans un esprit d'entraide, de partage et de respect de la déontologie.

Participation aux Journées nationales des inspecteurs et auditeurs territoriaux

Les membres actifs de la CIAT sont conviés aux Journées nationales des inspecteurs et auditeurs territoriaux qui se tiennent chaque année en vue d'offrir un lieu de rencontres et d'échanges entre professionnels sur un ensemble étendu de thématiques communes.

Ces Journées, entièrement gratuites, sont centrées sur des sujets répondant à l'actualité du moment. Elles s'articulent entre des conférences auxquelles participent des acteurs institutionnels et des ateliers pratiques visant à approfondir des questions récurrentes rencontrées dans le quotidien de nos missions...

... sans oublier des moments de convivialité très prisés !

Accès à un espace documentaire réservé aux membres

Les membres actifs de la CIAT sont habilités à se rendre sur l'Espace membre du site <https://www.laciat.com/> pour y trouver ou y déposer tout document en rapport avec la conduite de leurs missions respectives.

Cet espace est conçu comme un centre de ressources partagé entre des professionnels rencontrant des problématiques communes, appelé à s'enrichir des contributions de chacun.

Contribution à des travaux visant à la professionnalisation des acteurs

Tout membre actif qui en exprime le souhait a la possibilité de proposer et/ou contribuer à des travaux collectifs visant à promouvoir les métiers de l'inspection, de l'audit interne, du contrôle interne et du management des risques.

Ces travaux peuvent prendre la forme de Guides, référentiels de méthode, supports de formation, études et plus généralement tout outil propre à intégrer et valoriser l'expertise mutualisée des professionnels du réseau.

Dans un but de concertation et d'échanges, ils ont vocation à être conduits en partenariat avec l'IFACI ou toute autre institution faisant autorité dans le champ considéré.

4 Quelles sont les modalités d'adhésion ?

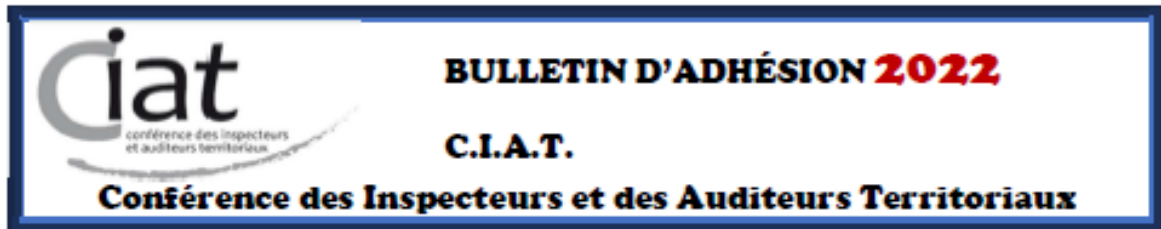
Toute personne souhaitant adhérer à l'association s'engage à adhérer aux statuts et acquitter une cotisation annuelle de 20 €.

Le versement doit être adressé par chèque ou par virement bancaire (privilegié) en accompagnement de la première demande d'adhésion.

Il est renouvelé chaque année, au plus tard la veille de la première Assemblée générale.

Le conseil d'administration statue sur les nouvelles demandes d'admission. Une éventuelle décision de rejet est portée à la connaissance de l'intéressé dans les meilleurs délais et ne donne lieu à aucun encaissement.

Pour (ré)adhérer, utilisez le formulaire suivant.



Nom :

Prénom :

Fonction :

Collectivité employeur :

Adresse postale pour recevoir les informations :

.....

Téléphone fixe / Portable :

Courriel :

accepte que mes coordonnées soient communiquées aux autres membres de la C.I.A.T.

La C.I.A.T. s'engage à n'avoir aucun autre usage des présentes informations que la gestion de l'association.

- ◆ Transmission du bulletin d'adhésion à ciatonze@gmail.com
- ◆ Paiement par **virement bancaire de 20 €** (RIB ci-dessous)

Crédit Mutuel									
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE									
Identifiant national de compte bancaire - RIB									
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation				
10278	01084	00021460901	81	EUR	CCM STRASBOURG GUTENBERG				
Identifiant international de compte bancaire		BIC (Bank Identifier Code)							
IBAN (International Bank Account Number)		CMCIFR2A							
FR76	1027	8010	8400	0214	6090	181			
Domiciliation		Titulaire du compte (Account Owner)							
CCM STRASBOURG GUTENBERG		CONFERENCE DES INSPECTEURS ET							
2 RUE DES HALLEBARDES		AUDITEURS TERRITORIAUX-CIAT							
CS 80016		HOTEL DU DEPARTEMENT							
67060 STRASBOURG CEDEX		ESPLANADE JEAN MOULIN							
☎ 03 88 25 40 50		93006 BOBIGNY CEDEX							
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.		PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ							



<https://www.laciat.com>

Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux

Hôtel du Département - Esplanade Jean Moulin - 93006 Bobigny cedex, France

4 - Octobre 21